

TABLEAU COMPARATIF DES ACCRÉDITATIONS AU CANADA EN SANTÉ-SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DU TRAVAIL

Mise à jour : 2015-04-13

	Professionnels en sécurité agréés (CRSP®) site Web : www.bcrsp.ca	Hygiéniste du travail Agréé (ROH) site Web : www.crboh.ca	Technicien en Hygiène du travail Agréé (ROHT) site Web : www.crboh.ca	Auditeur Certifié en Système de Gestion SST (CHSMSA) site Web : www.auditingcanada.com
Organisme accréditeur	Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) Reconnu par le BCSP aux États-Unis et l'IOSH, au Royaume-Uni.	Conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail (CCAHT, agrément reconnu par le National Accreditation Recognition Program; NAR : 2007 de l'International Occupational Hygiene Association (IOHA))	Conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail (CCAHT, membre de l'International Occupational Hygiene Association (IOHA))	Association canadienne de vérification (ACV)
Domaine d'application	Santé et sécurité du travail & environnement	Hygiène du travail	Hygiène du travail	Certified Health & Safety Management Systems Auditor (CHSMSA) Basé sur ISO 19011
SECTION 1 : EXIGENCES POUR LA DEMANDE D'ACCRÉDITATION				
1— Éducation et expérience requise	Détenir au moins trois (3) ans d'expérience continue en SST précédant immédiatement la demande d'admission. Occuper un emploi dont les responsabilités en SST occupent plus de 50% du temps (c.-à-d. un minimum de 900 heures par année). Détenir un diplôme/certificat d'études en SST de un (1) an, de niveau collégial ou universitaire OU un certificat/diplôme d'études de deux (2) ans, non lié à la SST, de niveau collégial ou universitaire..	Titre de compétence Expérience professionnelle Ph. D. (hygiène du travail ou l'équivalent) 2ans Ph. D. (sciences reconnues ou ingénierie) 3 ans Maîtrise (hygiène du travail ou l'équivalent) 3 ans Maîtrise (sciences reconnues ou ingénierie) 4 ans Baccalauréat (sciences reconnues ou ingénierie) 5 ans Pour que son expérience professionnelle soit reconnue, le candidat doit avoir consacré plus de 50 % de sa période annuelle de travail à l'exercice professionnel de l'hygiène du travail ou à des activités étroitement liées à ce domaine.	1. Le candidat doit posséder un diplôme d'études secondaire et cinq années d'expérience en hygiène du travail ou dans un domaine connexe : - L'obtention d'un diplôme de technicien en hygiène du travail d'une institution postsecondaire pourrait équivaloir à deux années d'expérience ou moins; - L'obtention d'un diplôme dans une science connexe ou dans le domaine de l'ingénierie pourrait équivaloir à une année d'expérience ou moins; - L'acquisition de suffisamment de crédits pour avoir fait deux années d'un programme universitaire de premier cycle dans une science connexe ou en ingénierie pourrait équivaloir à une année d'expérience ou moins. 2. Pour que l'expérience professionnelle déclarée soit acceptable. Le candidat devra avoir consacré annuellement plus de 50 % de son temps ouvrable à l'exercice de l'hygiène du travail ou à des activités étroitement liées à ce domaine. Lorsqu'il soumet sa demande, le candidat doit occuper des fonctions de technicien en hygiène du travail. Deux références devront être fournies soit par des hygiénistes du travail agréés, soit par des techniciens agréés en hygiène du travail ou les deux.	Diplôme de 5 ^e secondaire Diplôme collégial ou baccalauréat ou maîtrise dans l'un des domaines suivants : ingénieur, science, technique SST, loi, science administrative, hygiène industrielle, comptable. De plus, les candidats doivent avoir suivi les formations suivantes : Principes, procédures et techniques d'audit : 20 heures ISO19011 + Système de gestion, techniques ou réglementation en SST : 20 heures OSHSAS 18001, CSAZ1000 ou ANSI Z10
2— Documents requis	Formulaire d'application avec les documents justificatifs documents (questionnaire de référence professionnelle (QRP) et questionnaire d'expérience professionnelle), ainsi que les droits d'admission non remboursable. https://bcrsp.ca/node/425	Les examens ont lieu le dernier samedi de mars (excepté pour la fin de semaine de Pâques où l'examen a lieu la semaine suivante). La demande d'examen doit être complétée (formulaire d'adhésion, relevés de notes, références professionnelles et frais d'examen) et reçue par le Bureau d'affaires avant le 1er février pour être admissible à l'examen du mois de mars de la même année. Les références devront être fournies par deux hygiénistes du travail agréés.	Les examens ont lieu le dernier samedi de mars (excepté pour la fin de semaine de Pâques où l'examen a lieu la semaine suivante). La demande d'examen doit être complétée (formulaire d'adhésion, relevés de notes, références professionnelles et frais d'examen) et reçue par le Bureau d'affaires avant le 1er février pour être admissible à l'examen du mois de mars de la même année. Les références devront être fournies par deux hygiénistes du travail agréés.	Formulaire d'application complété Liste des audits complétés (minimum de 7 audits et 35 jours d'audits) Curriculum vitae Lettres de recommandation (2)
3— Examen	Obligatoire Langue : français ou anglais Une fois qu'un candidat obtient la recommandation du CRS, il a deux ans pour se présenter à l'examen. Date d'inscription sur le site : https://www.bcrsp.ca/fr/candidats-potentiels/examen-psac/dates-et-heures-de-lexpac A) Entrevue B) Examen écrit Classification des neuf catégories qui regroupe des compétences : 1. Principes de sécurité appliqués (25 compétences ou 22 % de l'ensemble de compétences)	L'examen comprend 2 parties : l'examen écrit et l'examen oral. 1. Examen écrit (une journée) : l'examen écrit comprend des questions à choix multiples auxquelles le candidat devra répondre pendant la première moitié de la journée et des questions à développement qui occuperont le reste de la journée. La section comprenant des questions à choix multiples renferme environ 130 questions de valeur égale. Il n'y a qu'une seule bonne réponse pour chaque question. N.B. : Les candidats qui possèdent le statut de Certified Industrial Hygienist (CIH) attribué par l'American Board of Industrial Hygiene (ABIH) n'auront pas à répondre aux questions à choix multiples de l'examen canadien d'agrément en hygiène du travail.	L'examen d'agrément pour les techniciens en hygiène du travail consiste en un examen écrit d'une journée et comprend des questions à choix multiples, des questions à court développement et des questions à développement. La section des questions à choix multiples renferme 200 questions de valeur égale. L'autre section de l'examen comprend des questions à court développement et à développement. Le candidat doit répondre à toutes les questions. Les réponses en abrégé ne sont pas admises. Les candidats à l'examen d'agrément pour les techniciens en hygiène du travail doivent bien connaître plusieurs sujets en hygiène du travail, y compris : Une connaissance de base des sciences fondamentales (chimie, physique, mathématique, anatomie et physiologie);	Obligatoire. Langue : Anglais Date d'inscription : n/d Contenu : - Audits en SST; - Système de gestion, normes et procédures SST; - Dangers, risques et technologies en SST; - Réglementation SST.

	2. Audit (9 compétences ou 8 % de l'ensemble de compétences) 3. Ergonomie (9 compétences ou 8 % de l'ensemble de compétences) 4. Prévention et protection contre les incendies (8 compétences ou 7 % de l'ensemble de compétences) 5. Santé et bien-être (11 compétences ou 10 % de l'ensemble de compétences) 6. Loi et éthique (11 compétences ou 10 % de l'ensemble de compétences) 7. Systèmes de gestion (17 compétences ou 15 % de l'ensemble de compétences) 8. Hygiène du travail (13 compétences ou 11 % de l'ensemble de compétences) 9. Gestion des risques (10 compétences ou 9 % de l'ensemble de compétences). https://www.bcrsp.ca/sites/default/files/documents/2015%20CRSPEX%20BLUEPRINT_fr.pdf	La section comprenant des questions à développement comprend 5 questions de valeur égales. Le candidat doit répondre à toutes les questions. Les réponses en abrégé ne sont pas admises 2. Examen oral : Les candidats devront d'abord réussir l'examen écrit avant de pouvoir se présenter à la partie orale. Pour cette dernière partie de l'examen, un comité de trois examinateurs questionnera le candidat pendant environ deux heures. Ce type d'examen permet d'évaluer les candidats sous plusieurs aspects et leur donne l'occasion de démontrer l'étendue et la portée de leur connaissance technique réelle, de leur aptitude à utiliser logiquement leurs connaissances scientifiques pour résoudre des problèmes, de leur jugement professionnel, de leur éthique et de leur capacité de communiquer. Les candidats aux examens d'agrément du CCAHT doivent connaître plusieurs sujets en hygiène du travail, y compris : • L'échantillonnage de l'air, les mesures de contrôle et d'analyse des risques chimiques; • La physique, la mesure et le contrôle des agents physiques tels que le bruit, les vibrations, les rayons ionisants et non ionisants, les extrêmes de température et de pression, l'éclairage; • La toxicologie industrielle et les effets néfastes des agents physiques sur la santé; • Les motifs qui justifient l'élaboration de normes en hygiène du travail et la législation canadienne • Les statistiques, l'épidémiologie, l'ergonomie, les risques biologiques, de même que la gestion des programmes en hygiène et les relations de travail dans la mesure où ces dernières s'appliquent à l'exercice de l'hygiène du travail; • Les affaires courantes en hygiène du travail.	• Les lois, les règlements et autres normes (le Code canadien du travail, la Loi sur la santé et la sécurité de la province, ACNOR); • L'identification des risques et les effets des agents d'agression (agents chimiques, physiques, biologiques et ergonomiques); • L'évaluation (les appareils d'échantillonnage sur le terrain et la stratégie, les limites d'exposition et les calculs en hygiène du travail); • Les mesures de contrôle (mesures d'ingénierie, contrôle administratif, équipement de protection individuel); • Divers (formation, planification/politique, relations de travail).	
4— Frais de l'application (2015)	Inscription: 525 \$ plus taxes (frais non remboursables) Frais d'examen : 150 \$ plus taxes	L'adhésion au CCAHT s'effectue par l'examen. La demande d'application pour prendre l'examen ROH ou ROHT doit inclure le formulaire d'adhésion, les relevés de notes et références et doit être acheminée au Registraire. Un frais d'application de 50 \$ (taxes incluses) doit accompagner la demande. Frais d'examen : Des frais d'examen de 325 \$ (taxes incluses) sont payables lors de l'acceptation de votre application.	L'adhésion au CCAHT s'effectue par l'examen. La demande d'application pour prendre l'examen ROH ou ROHT doit inclure le formulaire d'adhésion, les relevés de notes et références et doit être acheminée au Registraire. Un frais d'application de 50 \$ (taxes incluses) doit accompagner la demande. Frais d'examen : Des frais d'examen de 220 \$ (taxes incluses) sont payables lors de l'acceptation de votre application.	Demande d'application \$460 +taxes
5— Autre	Frais de prolongation du délai d'examen : 100,00 \$ plus taxes Frais de reprise d'examen : 125,00 \$ plus taxes			
6— Code de déontologie	Obligatoire. Formulaire à signer.			Obligatoire. Formulaire à signer
SECTION 2 : EXIGENCES POUR LE MAINTIEN DE L'ACCREDITATION				
1— Formation	Maintien par obtention de points à chaque 5 ans. 15 catégories d'activité : • Développement professionnel; • Examen et certification additionnelle; • Travail SST.	Maintien par l'obtention de points par cycle de 5 ans. Les catégories d'activités sont les suivantes : • Pratique professionnelle; • Membre d'associations professionnelles; • Participe à des comités techniques ou professionnels; • Enseignement et présentations; • Cours et conférences; • Publications; • Autres activités.	Maintien par l'obtention de points par cycle de 5 ans. Les catégories d'activités sont les suivantes : • Pratique professionnelle; • Membre d'associations professionnelles; • Participe à des comités techniques ou professionnels; • Enseignement et présentations; • Cours et conférences; • Publications; • Autres activités.	Non requis
2— Documents requis	Formulaire envoyé par le conseil d'agrément	Formulaire envoyé par le conseil d'agrément	Formulaire envoyé par le conseil d'agrément	Log des audits complétés
3— Frais (2015)	Frais annuel : 225 \$ + taxes	Frais annuel : 205,00 \$ taxes incluses	Frais annuel : 205,00 \$ taxes incluses	Frais annuel : 230 \$ + taxes